Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 12

Vorwort: M. François Lachat, nouveau secrétaire général permanent de l'ADIJ

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 12 Décembre 1972

SOMMAIRE

M. François Lachat, nouveau secrétaire permanent de l'ADIJ — Souvenirs en arpèges, trilles et contrepoints, 1919-1922 : le temps des hussards et des cénobites — Les travaux du Comité central de l'ADIJ — Bonne Année

M. François Lachat, nouveau secrétaire général permanent de l'ADIJ

Cliché ADIJ No 689

M. François Lachat

Ainsi que la presse quotidienne l'a déjà annoncé, c'est M. François Lachat, de Bonfol, âgé de 30 ans, licencié en lettres et en droit de l'Université de Fribourg, député au Grand Conseil, que le Comité de l'ADIJ a nommé le 13 décembre 1972 au nouveau poste de secrétaire général. M. Lachat, comme les trois autres candidats à ce poste, a eu l'occasion de s'exprimer devant le Comité central de l'ADIJ pour dire en particulier de quelle manière il concevait la tâche de secrétaire permanent de notre association, et il vaut la peine de reprendre quelques-unes de ses déclarations.

M. Lachat a tout d'abord affirmé : « Il faut que l'ADIJ devienne toujours plus, et cela dans tous les domaines, un interlocuteur valable lors des différentes consultations et un facteur d'unité et de développement du Jura. Pour cela, il faut que l'ADIJ, par l'intermédiaire de son bureau renforcé par le secrétariat, commence par entamer une vaste campagne de recrutement. Mais si l'on veut que cette campagne ait le succès escompté, il faut absolument que l'ADIJ, en contrepartie, offre des services, des services répondant à la diversification des membres actuels et potentiels de votre association. »

M. Lachat a ensuite préconisé des prises de contacts entre l'ADIJ et chacune des communes jurassiennes, après avoir rappelé que 132 d'entre elles (sur 145) sont déjà membres de notre association. Le secrétariat pourrait prendre toute une série d'initiatives : élaboration de mémentos-commentaires sur la loi sur les constructions ou le projet de régionalisation, organisation de cours de perfectionnement pour secrétaires et receveurs communaux, de concertations entre maires, mise sur pied d'un ser-

vice d'assistance-conseil en matière juridique, dynamisation de la régionalisation, étude du problème des regroupements de communes, etc. M. Lachat a aussi souhaité une collaboration beaucoup plus poussée entre l'ADIJ et les corporations de droit privé ou public et les autres associations qui sont également membres : « Je ne dis pas que l'ADIJ devrait devenir la société faîtière d'une multitude d'autres associations et les recouvrant toutes de son imperium. Mais elle pourrait et devrait être le lieu de rencontre des diverses associations leur permettant de mettre en corrélation, de diversifier et d'harmoniser leurs activités et de concrétiser ainsi réellement le fameux adage : « L'union fait la force. »

Le nouveau secrétaire de l'ADIJ s'est aussi prononcé pour une augmentation du nombre des entreprises industrielles et commerciales membres de l'ADIJ, après une analyse approfondie des raisons pour lesquelles cette catégorie de membres est trop peu nombreuse.

M. Lachat a complété ses suggestions et propositions en préconisant que l'ADIJ offre ses services dans plusieurs autres domaines, en collaboration avec divers organismes, pour l'organisation de cours de marketing, management, planification, secrétariat de direction, et de conférences sur des problèmes juridiques, sociaux, etc. Il s'est déclaré partisan de la création d'un centre de documentation.

Pour resserrer les liens avec les membres individuels, M. Lachat a préconisé la création d'un véritable service de presse complétant le rôle joué par le bulletin « Les Intérêts du Jura ».

Parmi les autres idées lancées par M. Lachat, citons encore l'édition d'une bibliographie jurassienne de caractère économique en collaboration avec le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation et la publication de toutes les données statistiques concernant le Jura, avec la collaboration du Bureau cantonal de statistique.

L'ADIJ, a poursuivi M. Lachat, pourrait jouer un rôle de première valeur dans la coordination de la promotion économique et de l'aménagement du territoire dans le Jura.

En terminant, M. François Lachat a déclaré que le travail du secrétaire général de l'ADIJ devrait se développer sur trois plans :

1. *tâches administratives ;*
2. *animation, coordination, conscientisation et relations publiques ;*
3. *recherche, prospective.*

Telles ont été, dans leurs grandes lignes, les idées développées le 13 décembre à Delémont par le nouveau secrétaire général de l'ADIJ, devant le Comité central qui, après l'avoir entendu, a procédé à son élection au poste mis au concours, avec entrée en fonctions le 1er avril 1973.

Nous tenons, en conclusion, à féliciter vivement M. François Lachat pour sa nomination et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles activités au service de l'Association pour la défense des intérêts du Jura.

ADIJ